



Commission
européenne

Pandémie de coronavirus

Approche coordonnée des mesures restreignant la libre circulation dans l'UE



Octobre 2020
#coronavirus

Les citoyens de l'UE ont le droit de circuler librement au sein de l'Union. Dans le même temps, la pandémie actuelle a entraîné diverses restrictions dans l'ensemble de l'UE. Afin de clarifier la situation pour les citoyens et de leur faciliter la vie, les États membres ont convenu d'améliorer leur coordination. Ils mettront en commun les données épidémiologiques les plus récentes avec le Centre européen de contrôle des maladies, qui publiera une carte de l'Europe (comprenant également des données provenant des pays associés à l'espace Schengen); cette carte sera mise à jour chaque semaine et comportera diverses couleurs en fonction du risque présent dans une région donnée. Aucune restriction ne s'appliquera si vous voyagez à partir d'une région «verte». Lorsque vous voyagez à partir d'une région «orange» ou d'une région «rouge», les gouvernements nationaux pourront vous demander d'effectuer un test ou une quarantaine. Les gouvernements fourniront des informations claires en temps utile avant de mettre en place de telles mesures

VERT

Sur une période de 14 jours:

Moins de 4% des tests positifs au cours de la semaine précédente et moins de 25 cas pour 100 000 personnes.

ORANGE

Sur une période de 14 jours:

4% des tests, ou plus, positifs au cours de la semaine précédente mais moins de 50 cas pour 100 000 personnes.

OU

Moins de 4% des tests positifs au cours de la semaine précédente mais entre 25 et 150 cas pour 100 000 personnes.

ROUGE

Sur une période de 14 jours:

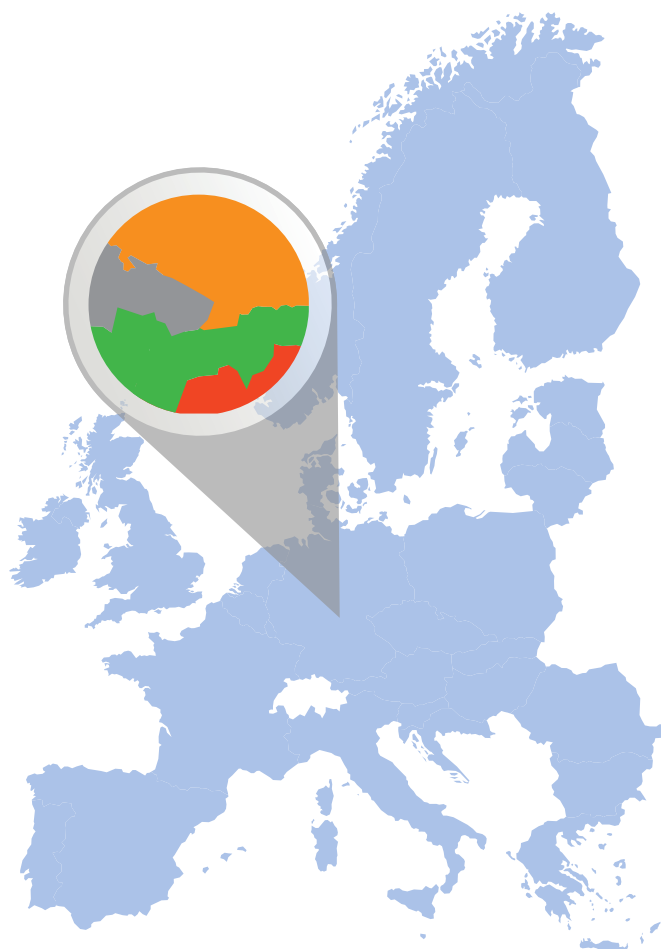
4% des tests, ou plus, positifs au cours de la semaine précédente et 50 cas ou plus pour 100 000 personnes.

OU

Plus de 150 cas pour 100 000 personnes

GRIS

Pas assez d'informations pour apprécier les critères, par ex. taux de dépistage inférieur ou égal à 300 pour 100 000 personnes.





Comment mes droits à la libre circulation sont-ils protégés lorsque je voyage dans l'UE au cours de la pandémie?

- ✓ Vous pouvez voyager à partir de régions «vertes» sans aucune restriction.
- ✓ Vous êtes toujours autorisé à retourner dans votre État membre de nationalité ou de résidence.
- ✓ Aucune discrimination ne doit être exercée à votre rencontre.
- ✓ Toute mesure restreignant votre libre circulation doit être **proportionnée**, mais **vous ne devriez pas** – en principe – **vous voir refuser l'entrée**.
- ✓ Si vous voyagez pour exercer **une fonction essentielle ou répondre à un besoin essentiel**, vous ne serez pas **tenu de vous mettre en quarantaine**.



Puis-je me rendre dans un autre pays de l'UE pour assister aux funérailles d'un de mes grands-parents?

Oui. Vous voyagez pour des raisons professionnelles ou familiales impérieuses.

Lors de mon voyage, je dois changer de train dans un pays de l'UE classé «zone rouge»; est-ce que je dois effectuer une quarantaine?

Non, vous êtes un voyageur en transit.

Que se passe-t-il si je vis dans un pays de l'UE mais que je voyage tous les jours pour étudier dans un autre pays?

Vous n'êtes pas tenu de vous mettre en quarantaine: vous êtes un élève, un étudiant ou un stagiaire qui se rend chaque jour à l'étranger.

Qu'en est-il si je dois me rendre dans un autre pays de l'UE en raison d'un rendez-vous médical important?

Aucune restriction ne devrait s'appliquer pour les patients qui ont des raisons médicales impérieuses.



Quelles sont les informations à connaître si je voyage au cours de la pandémie?



- ⚠ si vous venez d'une zone classée autrement que «verte», l'État membre d'arrivée peut vous demander d'effectuer une quarantaine et/ou de vous soumettre à un test de dépistage du coronavirus après votre arrivée.
- ⚠ Vous devez consulter «Reopen EU» pour savoir quelles sont les mesures qui s'appliquent à l'endroit où vous voulez vous rendre.
- ⚠ Vous devez vérifier sur la carte quel est le risque qui existe là où vous voulez vous rendre.
- ⚠ Dans certains États membres, le test à effectuer après votre arrivée pourra être remplacé par le test que vous aurez effectué avant le départ.
- ⚠ Il pourra vous être demandé de remettre un formulaire de localisation des passagers lorsque vous vous rendez dans un autre État membre.